

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RISOUL

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exerci ce	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Sens du vote :

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 0

Séance du 24 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre avril à 17heures 00.

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SIMOND Régis, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, MM. BONNAFFOUX Mickaël, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, SIMOND Régis.  
**Excusé** : M RODINI Jean-Louis (pouvoir donné à M BONNAFFOUX Mickaël),  
**Absents** : Mme TUDORET Sabira, M CARRETTA Thierry, M BRUN Jean-Luc, M COMBAL Benjamin, Mme VASINA Pauline

Date convocation :

Le 19 avril 2023

Secrétaire de séance : Mme BALLOCCHI Sylvie

Date d'affichage :

Le 19 avril 2023

Objet : Convention avec la Team Risoul snowboard pour la période 2023-2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la demande de subvention présentée par la Team Risoul Snow Board,  
Vu le projet de convention correspondant,  
Considérant que la convention pluriannuelle est arrivée à échéance

Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention d'une durée de 2 ans avec la Team Risoul Snowboard.

Il donne lecture au Conseil municipal du projet de convention, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Durée : 2 ans.
- Le montant de la contribution financière de la commune s'élève à 10.000,00€ sur la durée de la convention, soit 5.000,00€ par an pendant 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 8 voix pour et 2 voix contre de M Bonnaffoux Mickael et de M Jean-Louis RODINI :

- **Approuve** l'exposé de M. le Maire,
- **Approuve** les termes de la convention telle que présentée,
- **Autorise** le Maire à signer la convention avec Team Risoul Snowboard

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire,

La secrétaire de Séance

Régis SIMOND

Sylvie BALLOCCHI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20230424-D2024-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 25/04/2023

Publication - 25/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

